



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2019

n° 130-19

Objet : RS - Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Benoit Perrotton

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Luc Berthoud - Christiane Boisselon

Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Sylvie Vuillemeret

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2019

délibération n° 130-19

objet **RS - Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que, par décision du 3 septembre 2015, le Bureau a approuvé la création d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile de chacun des membres du groupement :

- Grand Chambéry,
- le syndicat mixte Savoie Déchets,
- la commune de Chambéry,
- la commune de Bassens,
- la commune de Challes-les-Eaux,
- la commune de La Motte-Servolex,
- le centre communal d'action sociale de La Motte-Servolex,
- la commune de La Ravoire,
- la commune de Saint-Jeoire-Prieuré,
- la commune de Vimines.

Grand Chambéry a été désigné comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation, la signature et la notification du marché correspondant, l'exécution du marché restant à la charge de chaque membre du groupement.

Aussi, la convention de groupement de commandes prévoyait l'attribution du marché par une commission d'appel d'offres spécifique au groupement et composée d'un membre élu de la commission d'appel d'offres de chacun des membres du groupement.

Le terme de la convention était prévu à l'expiration du marché correspondant, soit, initialement, le 31 décembre 2019.

En vue du renouvellement du marché d'assurance de la flotte automobile correspondant, une action de sourcing a été menée par Grand Chambéry, coordonnateur du groupement, avec trois assureurs ou courtiers qui s'étaient positionnés sur le précédent marché.

Cette action a mis en évidence le fait que le groupement actuel, tel qu'il est monté, n'est pas opportun et qu'il serait nécessaire d'envisager un montage différent avec éventuellement la possibilité d'un contrat unique (un contrat par membre actuellement) ou la création de lots séparés en fonction des tailles de flotte. L'abandon du groupement de commandes doit aussi être envisagé.

A ces différents points d'amélioration s'ajoutent les mauvais résultats, en termes de sinistralité, de quelques membres du groupement qui pourraient mettre en péril la viabilité du groupement de commandes s'il était relancé en l'état.

Par conséquent, afin de définir au mieux les besoins de chaque membre et le meilleur montage à envisager pour disposer d'une mise en concurrence bénéfique et obtenir une garantie adaptée à un coût satisfaisant pour tous, il est proposé de prolonger la convention de groupement de commandes d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette prolongation entraîne la nécessité de passer un avenant au marché d'assurance de la flotte automobile correspondant pour le prolonger également d'un an. Il est par ailleurs proposé de charger la commission d'appel d'offres de Grand Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes, de l'approbation de cet avenant au marché, une fois que tous les membres du groupement auront délibéré sur le présent avenant à la convention de groupement de commandes.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de décision concernant les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet d'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes joint en annexe,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 130-19

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 2 - Convention et avenant (document contractuel) 3 - Autres

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) : Projet d'avenant n° 1 à la convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22441H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22441H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019